

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 4 (1868)

Heft: 18

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU - HUMANITÉ - PATRIE

LAUSANNE

4^e année.

15 SEPTEMBRE 1868

N^o 18.



L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

et paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

PRIX D'ABONNEMENT : Pour toute la Suisse, 5 francs par an ; pour l'étranger, le port en sus.— **Prix du numéro,** 50 cent.— **PRIX DES ANNONCES :** 20 cent. la ligne ou son espace

Les lettres et envois doivent être affranchis.

Il sera donné un compte-rendu de tout ouvrage dont la rédaction recevra un exemplaire.

Les réclamations concernant l'*administration* et l'*expédition* du journal doivent être adressées à M. *Estoppey*, gérant de l'*ÉDUCATEUR*, à *Lausanne*, et tout ce qui regarde la *rédaction*, y compris les journaux d'échange, à M. *le professeur Daquet*, à *Neuchâtel*.

SOMMAIRE. — Biographie populaire des pédagogues suisses. — Coup d'œil général sur l'instruction publique en Suisse. — Enseignement de la grammaire (suite). — Correspondance sur l'Exposition scolaire de Lausanne. — Chronique scolaire.

BIOGRAPHIE POPULAIRE DES PÉDAGOGUES SUISSES

LE P. GIRARD ¹

Jean Girard naquit à Fribourg, en Suisse, le 16 ou 17 décembre 1765. Son père était un négociant honorable et aisé. Mais comme beaucoup de grands hommes, Girard dut sa première éducation à sa mère. Cette femme sensée, gaie, spirituelle, communiqua ses qualités à son fils. Il reçut aussi d'elle la première leçon de cha-

¹ Nous commençons aujourd'hui même, par le Père Girard, la publication annoncée il y a quelque temps dans notre revue des pédagogues les plus illustres de la Suisse. Elle sera suivie de la biographie de Pestalozzi. Ces biographies sont de simples et brièves esquisses et n'ont aucune prétention à la science.

rité chrétienne. Il raconte lui-même ce trait dans les *Souvenirs* qu'il a laissés et nous ne faisons qu'abréger son récit. Une bonne femme du Vully, contrée protestante des environs de Fribourg, était la marchande de légumes attitrée de la famille Girard. Chaque fois qu'elle venait dans la maison, elle ne manquait jamais de mettre en réserve, dans un coin de sa corbeille, quelque friandise pour le petit Jean. Ce dernier s'était pris d'affection pour la bonne femme et lui sautait au cou dès qu'il la voyait venir. Or un jour, son précepteur lui expliquant le catéchisme, dit que tous les protestants seraient damnés sans miséricorde. — Et la bonne femme du Vully? fit timidement le petit Jean. — Oh! damnée comme les autres. — L'enfant se mit à fondre en larmes. — Sa mère ayant appris la cause de son chagrin : Jean, s'écria-t-elle avec sa vivacité habituelle, ne te désole pas. Ton précepteur est un âne. Les bonnes gens ne sont jamais damnés. — Ces paroles firent impression sur le petit Jean. Il se les rappelait plus tard avec émotion et il resta fidèle à ce qu'il nommait la « *théologie de sa mère.* »

Dans la famille Girard, composée de 15 enfants, il était d'usage que les aînés aidassent dans l'instruction de leurs cadets. Jean fut appelé à son tour à remplir le rôle de moniteur auprès de ses frères et sœurs moins âgés. « J'étais loin de me douter, dit-il à ce sujet dans ses *Souvenirs*, que je faisais ainsi un premier apprentissage de l'enseignement mutuel introduit plus tard dans mon école. »

A l'âge de 10 ans, le petit Jean fut envoyé au collège que les Jésuites dirigeaient dans sa ville natale. Au sortir de ses classes, il fut un moment indécis entre l'état militaire et la vie monastique. Il avait des amis chez les Cordeliers, religieux libéraux dont les tendances étaient opposées à celles des Jésuites. Il se fit cordelier et prit le froc à l'âge de 16 ans, sous le nom de frère Grégoire. On l'envoya faire son noviciat etachever ses études chez les Cordeliers ou Franciscains de Lucerne. De là, il passa comme professeur au couvent d'Ueberlingen, sur le lac de Constance, puis dans celui d'Offenbourg, sur la Kintzig, et enfin à Würzbourg. Cette dernière ville était la capitale de la Franconie et la résidence d'un prince-évêque nommé François d'Erthal. Ce prélat, aussi vertueux qu'éclairé, protégeait les sciences, répandait l'instruction populaire dans ses Etats,

améliorait les prisons et bâtissait non des casernes, mais des écoles, des hospices et des maisons de travail pour les mendiants valides. Autant il aimait la piété sincère, autant il avait en aversion l'hypocrisie et les hypocrites. L'université de Würzbourg florissait sous son administration libérale. Girard passa quatre ans dans la capitale de la Franconie. Il s'y prit d'un vif enthousiasme pour les belles choses qu'il avait sous les yeux et aurait bien voulu pouvoir les réaliser dans sa patrie. Mais à peine de retour au pays, il était signalé comme un homme dangereux et imbu des mauvais principes de l'Allemagne.

Il se vit donc réduit à se renfermer dans les fonctions de prédicateur français qu'il remplissait au cloître. Il enseignait aussi la philosophie aux jeunes conventuels. Mais un écrit sur l'organisation de l'instruction publique pour la Suisse entière le tira de l'obscurité. Le Directoire helvétique le nomma archiviste, puis aumônier du gouvernement siégeant alors à Berne. Girard passa plusieurs années dans cette ville et s'y fit aimer et respecter de la population et des autorités bernoises. Le culte catholique, aboli trois siècles auparavant, y fut rétabli à côté du réformé en grande partie par égard pour l'homme qui représentait si dignement le premier. Dans l'ouvrage qu'il a intitulé *Souvenirs*, le Père Girard ne peut assez se louer des excellents procédés des Bernois à son égard. Il relève leur attention délicate à ne pas blesser les convictions religieuses des catholiques et raconte avec émotion qu'ils poussèrent la délicatesse jusqu'à faire faire maigre aux pauvres orphelins des petits cantons qu'ils avaient recueillis chez eux. Pendant son séjour à Berne (de 1799 à 1804), Girard s'occupa beaucoup de pédagogie et d'instruction publique. Il alla visiter l'école de Berthoud et se lia avec Pestalozzi dont il était destiné à devenir l'émule. En 1804, en effet, il fut rappelé à Fribourg pour y diriger les écoles primaires de la ville. Ces écoles étaient mal tenues et fréquentées par une soixantaine d'élèves; au bout de quelques années leur nombre s'éleva à 400. Les enfants des écoles étaient redoutés auparavant pour leur paresse, leur grossièreté, leur turbulence. Ils devinrent appliqués, polis, paisibles. L'instruction religieuse se réduisait à la lettre morte du catéchisme; elle fut remplacée par des explications familières qui parlèrent au cœur et à la raison des élèves. Les parents eux-mêmes se

pressaient à ces catéchismes et suivaient avec un intérêt croissant les progrès de leurs enfants. L'introduction de l'enseignement mutuel, en 1815, donna un nouvel essor à l'école. Chaque classe fut divisée en cours et en cercles. Les élèves les plus avancés instruisaient leurs condisciples, sous la direction du P. Girard. Lui-même composa les cahiers qui servaient à l'enseignement dans les cercles. L'école de Fribourg rivalisa bientôt avec celle d'Yverdon et la surpassa même en unité, en sagesse administrative. Pestalozzi avait demandé que le gouvernement suisse fit examiner son école par des hommes compétents. La Diète envoya à Yverdon le P. Girard avec deux autres examinateurs de Berne et de Bâle. Le P. Girard fit un rapport imprimé dans lequel il relevait avec une impartiale sagacité les bons et les mauvais côtés de l'établissement. Quelques années après, Pestalozzi rendit au P. Girard la visite qu'il en avait reçue. En sortant de l'école il ne put s'empêcher de dire à un ami de l'éducation populaire, le noble et savant chanoine Fontaine : « Votre Girard est un homme unique : avec de la boue il fait de l'or. » Le P. Girard désirait étendre le progrès matériel et moral à tout le pays. Il fonda une Société littéraire et d'économie politique, à laquelle se firent agréger les prêtres et les magistrats les plus éclairés. Un cours de répétition fut ouvert aussi pour les instituteurs de la campagne.

Les amis de l'éducation, heureux des progrès qui s'accomplissaient, désiraient voir le P. Girard devenir évêque du diocèse de Lausanne ou du moins chef de toute l'instruction supérieure comme il l'était déjà des écoles élémentaires. Mais un parti puissant se forma contre le P. Girard et appela les Jésuites à la direction de l'enseignement supérieur. Déjà dénoncé à Rome une fois comme philosophe, le savant cordelier fut dénoncé de nouveau comme hérétique. On lui faisait aussi un crime de préférer la persuasion à la contrainte dans la discipline de son école. Sans se laisser décourager, Girard redoubla d'efforts pour répandre la lumière. Soutenu par le conseil communal, il parvint à faire remplacer l'ancienne maison d'école par un édifice qui était un véritable temple consacré à l'éducation populaire.

Mélant l'agréable à l'utile, il introduisit l'usage des courses scolaires. Un jour, les plus avancés des élèves allèrent, sous la conduite

de leur directeur lui-même, visiter l'école gymnastique créée à Berne par le célèbre Clas.

Le P. Girard employait à ces promenades le *louis* (16 fr. anc.) qu'il recevait pour ses honoraires. Aussi le bon père était-il chéri de ses élèves. Impatients de le voir paraître, ils allaient l'attendre matin et soir aux abords de son cloître et l'accompagnaient de leurs cris joyeux jusqu'à l'école. Mais cet enthousiasme redoublait les craintes de ses ennemis ; le Grand Conseil de Fribourg, effrayé par des bruits alarmants, vota la suppression de l'enseignement mutuel le 4 juin 1823. Les amis du Père Girard, indignés de cette décision, furent sur le point de prendre les armes. Par amour pour la paix, Girard se retira au couvent de son ordre à Lucerne. Il y demeura pendant 10 années environ, s'occupant à la fois de l'enseignement supérieur et de l'éducation populaire. Les gouvernements de plusieurs cantons le consultèrent pour la réorganisation de leurs études. La Société suisse d'utilité publique entendit avec bonheur la lecture de plusieurs de ses mémoires. Elle l'envoya visiter en son nom les écoles normales des cantons de Berne, de Vaud et d'Argovie. En 1834, après 10 ans d'exil, il rentra dans sa ville natale et emploia les années qui lui restaient à vivre à la composition de son grand ouvrage sur l'éducation populaire. Cet ouvrage, publié en 1843, lui valut, l'année suivante, un prix de 6000 francs de l'Académie française. Informé des mérites du P. Girard et des persécutions auxquelles avait été en butte cet illustre pédagogue, le roi des Français, Louis-Philippe, lui décerna la croix de chevalier de la légion d'honneur. Quelques années auparavant, en 1840, le savant cordelier avait été choisi par les naturalistes suisses pour présider leur assemblée générale à Fribourg.

Le P. Girard demeurait en général étranger à la politique. Cependant, en 1846, prévoyant les malheurs que le Sonderbund attirerait à la Suisse et au canton de Fribourg en particulier, il fit tous ses efforts pour empêcher les magistrats d'y adhérer. En 1848, après la fuite des Jésuites, le P. Girard, quoique octogénaire, fut appelé à présider la commission chargée de réorganiser les études. Deux ans après, le 6 mars 1850, il s'éteignit dans sa cellule, chargé de plus de gloire que d'années; car il a été un des plus grands cœurs qui aient

servi Dieu, leur patrie et l'humanité tout entière. Sur la place publique de Fribourg, on lui a érigé, en 1860, une statue en bronze portant ces mots : « Au bienfaiteur de la jeunesse, — au père du peuple fribourgeois, — au philosophe chrétien, — au moine patroite, — ses disciples et admirateurs de Suisse, de France, d'Allemagne et d'Italie. »

A. D.

Coup d'œil général sur l'instruction publique en Suisse.

Il est d'un certain intérêt et d'une certaine utilité pour la Suisse de savoir ce qu'on dit et pense d'elle à l'étranger. Il importe aussi à nos pédagogues et aux amis de l'instruction en général de connaître les ouvrages les plus importants qui paraissent dans les divers pays, notamment en Allemagne, qui, avec la Suisse, est la terre classique de l'école populaire. A ce double titre, nous devons signaler à nos lecteurs une publication de l'éditeur Gérold, à Vienne en Autriche, et intitulée : *Die Fortschritte des Unterrichtswesens in den Culturstaaten Europa's* (Des progrès de l'instruction publique dans les Etats civilisés de l'Europe), par MM. Adolphe Beer et Franz Hochegger. Le premier volume traite de l'état de l'instruction publique en France et en Autriche. Le second, dû à la plume de M. Beer, est consacré tout entier à la Suisse (*Das Unterrichtswesen in der Schweiz*). Ce volume, de 370 pages in-8°, imprimé avec luxe, s'ouvre par une introduction ou un coup d'œil général dont nous donnons la traduction à nos lecteurs. Tout le reste du livre est consacré à l'étude de l'instruction publique dans les divers cantons, que l'auteur a étudié tous sans exception au double point de vue de la législation et du développement historique. C'est ainsi, à la fois, histoire et statistique. Mais la première partie nous a paru bien préférable et supérieure à l'autre. La partie historique offre des lacunes regrettables, mais bien compréhensibles dans un ouvrage composé à distance et en l'absence d'informations suffisantes. Mais, même avec ces lacunes, le travail de M. Beer a une valeur et un intérêt considérables pour la Suisse et il eût été difficile à un de nos écrivains, même les mieux informés, de réunir autant de matériaux et de détails sur une matière aussi étendue. Le livre de M. Beer n'embrasse pas seulement les établissements de l'instruction populaire, c'est un tableau d'ensemble et qui réunit tous les degrés, depuis l'école élémentaire jusqu'aux universités et à l'école polytechnique fédérale. Il se termine par un coup d'œil rétrospectif assez détaillé, qui est comme le résumé de ses observations. Nous reproduirons, dans un second article, les prin-

cipales remarques de l'auteur de l'*Unterrichtswesen der Schweiz*, remarques dont, par parenthèse, nous n'entendons pas assumer la responsabilité ni garantir la justesse. M. Beer, comme tous ceux qui se sont avisés d'écrire sur les affaires scolaires de la Suisse n'a pas échappé à la grave tentation de généraliser, c'est-à-dire d'attribuer à ce pays en général ou à tous les cantons, ce qui n'est le propre que de certains d'entr'eux. Il y a plus, si quelques cantons sont très avancés, d'autres le sont moins, et il en est enfin qui sont arriérés au point qu'il ne serait pas malaisé de faire une carte de la confédération teintée en noir, en gris et en blanc et offrant ainsi une reproduction, adoucie sans doute, de la fameuse carte des départements français. On trouvera peut-être que nous avons tort de ne pas accepter, sans en rien rabattre et argent comptant, les louanges des pédagogues étrangers. Mais la flatterie n'est pas plus permise envers les peuples qu'envers les rois et quant au faux patriotisme qui consisterait à s'embellir et à poser aux yeux des peuples voisins, il a trop fait de mal à la Suisse pour qu'il puisse être question de le remettre sur pied et de le badigeonner à neuf.

A. D.

INTRODUCTION DE L'OUVRAGE DE M. BEER

« L'instruction publique a pris pendant ces dernières décades¹ un essor extraordinaire en Suisse, et peut, à divers égards, être donnée comme un modèle. Si, depuis peu de temps, l'instruction publique a atteint en Prusse un haut degré de développement, l'exemple de la Suisse et les résultats obtenus dans ce pays, joints aux expériences qui y ont été faites, n'ont pas été étrangers à ce progrès.

» En ce moment encore, la comparaison du système d'instruction populaire de quelques-uns des cantons suisses avec le même système dans les principaux Etats de l'Europe, tournerait à l'avantage de ces derniers. Le champ de l'éducation populaire a été, en Suisse, l'objet d'une prédilection particulière et d'autant plus grande qu'on y était pénétré de l'idée que l'Ecole populaire est un établissement d'éducation dans le sens complet de ce mot.

» Au reste, ce n'est que depuis un temps assez rapproché de nous que l'instruction populaire a commencé à être appréciée à sa valeur par toutes les classes de la population helvétique. Dans la troisième décade de ce siècle encore, les écoles présentaient un tableau assez peu réjouissant, en dépit des efforts de Pestalozzi, Wehrli, Fellenberg et de l'écho que ces

¹ *Décade* est pris ici dans le sens de *décentium*, espace de 10 années, bien que, dans l'acception ordinaire, il soit pris plutôt dans le sens de 10 jours.

hommes d'initiative avaient trouvé autour d'eux. La réaction politique et le rétablissement de la paix en 1815, qui s'étaient fait sentir après dans tous les pays, ne s'étaient pas montrés favorables au libre essor des intelligences, et, en Helvétie comme ailleurs, un parti ennemi de la lumière chercha à entraver tous les progrès.

» C'est la révolution de Juillet qui, en apportant diverses modifications à la vie politique de la Suisse, y donna aussi une vigoureuse impulsion à la marche de l'instruction populaire ; une complète transformation s'opéra dans plusieurs cantons. Zurich eut les honneurs de l'initiative. Les réformes scolaires se succédèrent coup sur coup dans ce canton. L'Ecole populaire fut réorganisée, des mesures prises pour améliorer l'instruction des instituteurs et pour procurer à la jeunesse de meilleurs manuels d'enseignement. Les travaux de Pestalozzi portaient ainsi leurs fruits. A la vérité, on ne montra pas partout la même persévérance. Il y eut bien des va-et-vient et des reculades là surtout où le parti rétrograde ou conservateur-borne remonta au pouvoir. Ailleurs, le laisser-aller, l'attachement aux vieilles coutumes, ou une préférence marquée pour la routine opposèrent aux perfectionnements une résistance opiniâtre. Ça et là cependant, grâce à l'énergie persistante de quelques hommes et aux efforts d'associations généreuses, on parvint à briser l'opposition des adversaires de l'instruction populaire.

» Dès le commencement de la décade suivante (1840) un progrès remarquable s'était manifesté dans presque tous les cantons. Les luttes politiques s'étaient généralement terminées à l'avantage du parti du progrès et les constitutions cantonales avaient été révisées dans le sens de la liberté. Presque partout aussi l'éducation populaire était devenue une affaire cantonale et l'objet de dispositions législatives qui dénotaient un véritable intérêt pour cette branche de l'administration publique. Ainsi se vérifiait une fois de plus le mot de Zachariæ⁴ : « Un Etat qui introduit des changements essentiels dans sa constitution, doit nécessairement modifier aussi ses institutions scolaires »

(A suivre.)

ENSEIGNEMENT DE LA GRAMMAIRE

EXPOSÉ DU SYSTÈME GRAMMATICAL

(Suite.)

II. *La proposition composée.*

A. *Proposition composée par subordination.* — Elle n'est que le développement de la proposition simple : une proposition simple devient com-

⁴ Zachariæ, un des plus célèbres juristes de l'Allemagne et professeur de droit à l'université de Heidelberg.

posée, lorsque l'un de ses membres accessoires, le sujet, l'objet ou le modificatif, est exprimé sous la forme d'une pensée au moyen d'une proposition. Cette proposition est dite *accessoire*, et elle a, dans la phrase, la valeur et la fonction du membre dont elle tient la place. Ainsi, par exemple, la proposition simple : je désire *son mariage*, devient composée si l'objet *son mariage* est développé en une proposition : je désire *qu'il se marie*. Et de même que, dans la proposition simple, le sujet, l'objet ou le modificatif sont subordonnés au verbe, de même, dans la proposition composée, la proposition accessoire (*qu'il se marie*) est *subordonnée*, c'est-à-dire placée sous la dépendance (*sous les ordres*) de la proposition principale qui exprime proprement la pensée de celui qui parle (*je désire*). Mais une proposition peut être subordonnée, non à la principale, mais à une autre accessoire d'un rang supérieur. Ainsi dans cette phrase : *je désire que vous partiez quand il sera de retour*, il y a une accessoire de premier rang : *que vous partiez*, qui est subordonnée à la principale : *je désire*, et une accessoire de second rang : *quand il sera de retour*, qui est subordonnée à l'accessoire de premier rang.

L'analyse de la proposition composée ne diffère pas de l'analyse de la proposition simple. Or nous avons vu que la proposition simple se compose d'un verbe (attribut), qui en est la partie principale, et d'un ou plusieurs membres accessoires : le sujet, le ou les compléments, circonstantiels et modificatifs. Nous aurons de même dans la phrase composée une proposition principale et une ou plusieurs propositions accessoires qui s'appellent *subjective*, *complémentaire*, *circonstantielle* ou *modificative*, selon qu'elles expriment le sujet, un complément ou un circonstanciel du verbe de la principale ou le modificatif d'un *substantif*. Mais de même que l'attribut s'exprime proprement par le verbe, la fonction essentielle du substantif est de marquer le sujet ou l'objet du verbe, et celle de l'adjectif d'exprimer le modificatif du substantif. En réalité donc, il n'y a que deux propositions accessoires : la proposition *substantive*, qui a la valeur d'un substantif et qui est liée au verbe par une *conjonction*, et la proposition *adjective*, qui a la valeur d'un adjectif et qui est liée au substantif qu'elle détermine par un *pronome relatif*.

1° Proposition substantive.

- a) Proposition *substantive* propre, exprimant le sujet ou le complément du verbe, et liée au verbe par la conjonction *que* :

Sujet : Il est certain *qu'il est mort = sa mort* est certaine ;

Complément : Il mérite *qu'on le récompense = une récompense*.

b) Proposition *adverbiale*, exprimant le circonstanciel du verbe et liée à ce dernier par une conjonction composée ou adverbe conjonctif (*lorsque*, *avant que*, *sans que*, etc.).

1° De lieu : Les hommes vont où Dieu les appelle (pour lien un adverbe ou plutôt un pronom adverbial au lieu de la conjonction).

2° De temps : La fortune lui est arrivée pendant qu'il dormait = pendant son sommeil.

3° De manière ou d'intensité (comparaison, proportion) :

Peut-on être heureux sans qu'il en coûte rien ? Le sage sort de la vie comme (il sortirait) d'un banquet.

Faites si bien que personne ne puisse vous blâmer.

L'or est moins ductile que le platine. Plus la haine est injuste, plus elle est cruelle.

4° De cause (but, condition, concession) : Il est triste, parce que son père est mort. Semez, si vous voulez récolter.

Quoique les poules aient des ailes, elles volent rarement.

2° Proposition *adjective*, exprimant le modificatif qualificatif ou individuel (déterminatif) d'un substantif et liée à ce dernier par un pronom relatif : Le bois qui n'est pas bien sec (= vert, modificatif qualificatif)

brûle difficilement. Voici le livre que tu m'as prêté (= ton livre, déterminatif).

Il y a des adjectifs qui s'emploient substantivement : *le pauvre*, *le savant*, *le beau*; nous les appelons *adjectifs-substantifs*. De même il y a des propositions adjectives pour la forme et substantives pour l'idée ; nous les appellerons propositions *adjectives-substantives*. Ainsi dans cette phrase : Qui ne fait rien n'est pas loin de mal faire, *qui ne fait rien* a la forme d'une proposition adjective amenée par le pronom *qui* et le sens ou la fonction d'un substantif = *le fainéant*; c'est une proposition adjective-substantive.

N.B. L'étude des propositions substantives, adverbiales et adjectives exige des détails et des développements que je ne puis donner dans ce résumé analytique.

Proposition raccourcie. — La proposition raccourcie ou abrégée a le sens d'une proposition substantive, adverbiale ou adjective sans en avoir la forme. On abrège ou raccourt la proposition accessoire au moyen de l'infinitif, du participe et du gérondif. Le gérondif se confond aujourd'hui avec le participe, mais il s'en distingue quant au rôle qu'il joue dans la

proposition ; le géronatif est au participe ce que l'adverbe est à l'adjectif ; le participe, comme l'adjectif, se rapporte à un substantif dont il restreint la signification ; le géronatif, comme l'adverbe, se rapporte à un verbe qu'il modifie en exprimant les circonstances de temps, de manière ou de cause. Ainsi *juste* est adjectif dans *un homme juste*, et adverbe dans *il chante juste* ; de même *montant* est participe dans : *j'ai vu le roi montant à cheval*, et géronatif, c'est-à-dire adverbe, dans : *j'ai vu le roi en montant à cheval* ; en d'autres termes, dans le premier cas, *montant* est un modificatif de *roi*, et dans le second cas, un circonstanciel de temps de *ai vu*.

Verbe $\left\{ \begin{array}{l} \text{— infinitif} \\ \text{— participe} \\ \text{— géronatif} \end{array} \right.$ $\left\{ \begin{array}{l} \text{— substantif} \\ \text{— adjectif} \\ \text{— adverbe} \end{array} \right.$
Proposition principale $\left\{ \begin{array}{l} \text{— proposition infinitive} \\ \text{— proposition participe} \\ \text{— proposition géronative} \end{array} \right.$ $\left\{ \begin{array}{l} \text{— proposition substantive} \\ \text{— proposition adjective} \\ \text{— proposition adverbiale} \end{array} \right.$

Il y a ainsi trois espèces de propositions raccourcies :

1^o La proposition *infinitive*, qui équivaut pour le sens :

- A une proposition substantive : Il est nécessaire *d'étudier* (= que l'on étudie). Dieu nous défend *de faire le mal* (= que nous fassions le mal).
- A une proposition adverbiale : Il a dit cela *sans y penser* (= sans qu'il y pensât). Il est malade *pour avoir trop mangé* (= parce qu'il a trop mangé).

2^o La proposition *participe*, qui a la valeur d'une proposition *adjective* : Une bouche *souriant* (qui sourit) aux malheurs d'autrui nous fait mal au cœur.

Un bâton *plongé* (= qui est plongé) dans l'eau par un bout, paraît rompu.

3^o La proposition *géronative*, qui a la valeur d'une proposition *adverbiale* : En courant (= lorsqu'on court) après l'esprit, on attrape la sottise.

Le père mort (= lorsque le père fut mort), les fils vous retournent le champ.

Ainsi, de même que dans la proposition simple, le circonstanciel a deux formes : 1^o l'adverbe : il parle *éloquemment*; 2^o le substantif précédé de la préposition : il parle *avec éloquence*; — de même il y a deux formes de raccourcissement pour la proposition adverbiale ou circonstancielle, savoir : 1^o la proposition géronative : il l'a dit *en riant* (manière); 2^o la proposition infinitive : il l'a dit *pour rire* (but). Du reste l'emploi de l'ini-

natif a pris une telle extension en français qu'il peut aussi remplacer le participe. Ex. : J'ai vu la mère sourire (=souriant, qui souriait) à son enfant.

B. *Proposition composée par coordination.* — On appelle propositions *coordonnées* deux ou plusieurs propositions jointes ensemble dans la même phrase pour marquer la relation logique qui existe entre les pensées qu'elles expriment. Ces propositions sont dites *coordonnées*, mot qui veut dire *rangées ensemble*, parce qu'elles occupent le même rang dans la pensée. Les propositions coordonnées sont liées entre elles au moyen de conjonctions dites *coordinatives*, qui peuvent être sous-entendues.

Le rapport logique qui existe entre les pensées exprimées par des propositions coordonnées, peut être *causatif*, *adversatif* ou simplement *copulatif*.

1^o Deux pensées sont dans un rapport *causatif*, lorsque l'une d'elles indique la *cause* de l'autre : Je pense, donc je suis. Nous ne sommes pas nés pour la colère : (*car*) elle nous tue.

2^o Deux pensées sont dans un rapport *adversatif*, si l'une d'elle *exclut* ou *restreint* l'autre : Le soleil ne tourne pas autour de la terre, *mais* la terre tourne autour du soleil. L'autruche a des ailes, *mais* elle ne vole pas. (La seconde pensée nie la conséquence que l'on pourrait tirer de la première.)

3^o Deux ou plusieurs pensées sont dans un rapport *copulatif*, lorsque l'une d'elles *étend* ou *développe* le sens de l'autre : Adore Dieu, sois juste *et* chéris ta patrie.

Les propositions coordonnées sont dites *contractes*, lorsqu'elles ont un ou plusieurs membres communs qui ne sont exprimés qu'une seule fois. Ex. : Dieu a créé le ciel et la terre = Dieu a créé le ciel et *Dieu a créé* la terre. Les deux propositions ont deux membres communs, le sujet *Dieu* et le verbe *a créé*, qui ne sont exprimés qu'une fois.

Permutations des propositions.

Il y a trois cas principaux à distinguer :

1^o Une proposition composée par coordination devient composée par subordination, si l'une de ses parties prend la forme d'une proposition accessoire ; c'est ce qui arrive surtout dans le rapport adversatif. Ainsi, par exemple, la phrase coordonnée : L'autruche a des ailes, *mais* elle ne vole pas, prendra la forme subordonnée, si l'on fait de la première coordonnée une proposition adverbiale : *Quoique* l'autruche ait des ailes, elle ne peut pas voler.

2^o Une proposition adverbiale de cause peut prendre la forme d'une proposition adjective. Ex. : Cet élève fera des progrès, *parce qu'il travaille bien* = Cet élève, *qui travaille bien*, fera des progrès. *Qui travaille bien* a la forme d'une proposition adjective sans en avoir la signification, puisqu'elle ne modifie point le substantif *élève* déjà individualisé par *cet*. J'appellerai *explicative* cette espèce de proposition qui, en français, se place entre deux virgules.

3^o On peut mettre en relief un membre accessoire de la proposition simple en lui donnant la forme d'une proposition principale au moyen de *c'est*. Ex. : Je vous plains = *c'est vous* que je plains. — *La multiplicité des lois* est le signe de la corruption des peuples = le signe de la corruption des peuples, *c'est la multiplicité des lois*. — *C'est à Marignan* que fut brisée la puissance militaire des Suisses.

A. Dans le *deuxième cours* de langue, l'étude de la proposition composée servira de cadre à l'étude des parties suivantes de la grammaire :

1^o *Verbe* — conjugaison aux temps composés de l'indicatif — conjugaison aux temps du conditionnel et du subjonctif — emploi des temps et des modes — emploi des formes nominales du verbe : l'infinitif, le participe et le gérondif — accord du participe — emploi de la négation.

2^o *Pronom* (substantif et adjetif) : emploi du pronom relatif.

3^o *Conjonction* : nature et espèces.

4^o *Ponctuation* : les règles de la ponctuation basées sur l'analyse de la phrase.

B. *Vocabulaire* : formation des mots par la composition : *aborder* (ad et bord), *essuie-main*. Familles de mots. Synonymes.

C. AYER.

Correspondance sur l'Exposition scolaire.

Lausanne, le 10 septembre 1868.

Monsieur,

L'*Union libérale*, de Neuchâtel, a publié sur l'exposition scolaire de Lausanne un article étendu, dans lequel une part assez large est faite à la critique. Permettez-moi de vous adresser, au sujet de cet article, les réflexions suivantes.

1^o Je sousscris complètement aux observations que présente l'*Union libérale* quant à l'ordre qui aurait dû être adopté dans l'exposition scolaire. Il y aurait eu un grand avantage à faire deux groupes principaux des ob-

jets exposés : le premier renfermant tout ce qui concerne les méthodes et le matériel de l'enseignement et le second comprenant les produits et les résultats de l'enseignement. Cette division est naturelle, elle aurait été infiniment désirable et je souhaite bien vivement que ceux qui organiseraient des expositions semblables, dans l'avenir, puissent la réaliser. Mais les organisateurs de l'exposition lausannoise ont rencontré deux obstacles à cette classification.

En premier lieu, cette classification aurait été fort difficile, eu égard au caractère intercantonal de l'exposition. On aurait dû pour la réaliser sacrifier le groupement par cantons et sacrifier même le groupement par établissements, par écoles. Etablir les deux groupes dans chaque canton, puis dans chaque école, n'aurait pas été possible avec le local dont nous disposions. Pour avoir une exposition qui réalise d'une manière convenable une bonne classification des objets au double point de vue de leur *origine* et de leur *nature*, il faut une disposition semblable à celle de la grande exposition de Paris en 1867. Il ne pouvait pas en être question dans le local provisoire de Lausanne.

En second lieu, la commission de l'exposition n'a pas connu à l'avance les objets qu'elle devait exposer. Les lettres d'envoi ont été généralement fort peu explicatives. Nous n'avions aucun local pour ouvrir à l'avance, les ballots, les caisses, les paquets. La Grenette a été disposée en vue de l'exposition au dernier moment et elle ne pouvait pas l'être plus tôt. C'est dans ce dernier moment, deux jours avant la fête des instituteurs, que paquets, caisses et ballots ont dû être transportés dans ce local (encore envahi par les charpentiers), ouverts et immédiatement exposés. Quand on est, à ce point, pressé par le temps, on ne peut matériellement pas procéder à une classification méthodique, quelque désir qu'on en ait : on est forcé de s'en tenir à la classification la plus simple, celle qui se base sur l'*origine* des objets.

2^e L'*Union libérale* paraît penser que des expositions scolaires n'ont aucun intérêt lorsqu'elles ne sont pas complètes. Elle reproche, avec quelque vivacité, à l'exposition de Lausanne de n'avoir pas fourni les éléments d'une comparaison absolue. « Des établissements considérables n'y étaient pas représentés, tandis que telle école inconnue était largement ses produits... » Mais à qui la faute, je vous prie ? L'exposition n'était-elle pas facultative ? L'*Union libérale* voudrait-elle peut-être qu'on eût rendu cette exposition obligatoire pour tous les établissements d'instruction de la Suisse romande ? Le comité de l'exposition a répandu son appel à profusion ; les gouvernements de Vaud, de Fribourg et de Neuchâtel ont facilité,

autant que possible, l'envoi des objets ; mais chacun était libre d'exposer ou de ne pas le faire, et j'espère bien qu'il en sera toujours ainsi dans les expositions futures. Si « les drapeaux de Genève et du Valais n'abritaient rien » ou presque rien, c'est que ces cantons étaient demeurés passifs et avaient répondu négativement aux propositions du comité de la Société des instituteurs.

Nous ne pouvons donc pas admettre les critiques que l'*Union libérale* adresse sur ce point particulier à l'exposition de Lausanne, et il y aurait une singulière injustice à rendre le comité organisateur responsable d'une abstention qu'il a le premier regrettée. Si l'espace nous le permettait, nous n'aurions d'ailleurs pas de peine à montrer que toutes les expositions imaginables sont et seront toujours incomplètes ; mais que, malgré cette imperfection, elles peuvent offrir un véritable intérêt.

3° En terminant, qu'il nous soit permis d'exprimer quelque surprise du préambule par lequel le *Journal de Genève* a fait précéder la reproduction de l'article de l'*Union libérale*. Le gouvernement de Genève n'a pas cru devoir s'associer d'une façon quelconque à l'exposition scolaire, et les établissements genevois, sauf un jardin d'enfants, y sont demeurés étrangers. Un journal de Genève est donc mal placé pour se féliciter de pouvoir reproduire un article où l'exposition lausannoise est critiquée, et il lui sied médiocrement de se plaindre que « le pavillon de Genève n'abritait rien. »

Agréez, etc. *Un membre du comité de l'Exposition.*

CHRONIQUE SCOLAIRE

NEUCHATEL. — Par suite des changements qu'ont amenés les dernières élections au sein du Conseil d'Etat, la direction de l'instruction publique a passé des mains de M. Monnier dans celles de M. Georges Guillaume déjà chargé précédemment par intérim des mêmes fonctions, en 1858. M. Monnier, qui vient de quitter la direction de l'instruction publique pour celle des travaux publics que remplissait M. Guillaume, emporte les regrets et la reconnaissance du corps enseignant à tous ses degrés. Il a présidé pendant neuf ans avec zèle et dévouement à la marche de ce département difficile, et ce qu'on ne pourra jamais assez louer c'est la bienveillance, la bonté paternelle avec laquelle il accueillait tout le monde, le sérieux et la patiente attention qu'était sûr de trouver dans ce magistrat franchement et foncièrement républicain, tout instituteur qui avait quelque renseignement à prendre, quelque demande ou réclamation à présenter. Avant d'être appelé à la direction de l'éducation publique, M. Monnier avait été lui-même instituteur primaire. Nommé ensuite secrétaire de la direction, il avait passé neuf ans dans ces fonctions secondaires, lorsqu'il fut jugé capable et digne de la première place. Nous espérons que bien qu'étranger par la nature de ses fonctions à toutes les questions scolai-

res, il continuera néanmoins à y vouer quelque attention et qu'il conservera sa sollicitude aux intérêts de la classe enseignante à laquelle il a appartenu de cœur comme par vocation.

ERRATUM

Dans le dernier numéro, article : *Administration scolaire*, page 277, 2^{me} ligne en remontant, il faut lire : « L'inspecteur doit donc être un homme *du* métier, » et non « *de* métier. »

Le Rédacteur en chef, Alex. DAGUET.

ANNONCES

DIRECTION DE L'ÉDUCATION DU CANTON DE BERNE

ÉCOLE NORMALE DES RÉGENTES DU JURA BERNOIS à Délémont

MISE AU CONCOURS

Conformément à l'art. 24 de la Loi sur les écoles normales, la Direction de l'Education met au concours les deux places suivantes :

1^o La place de maîtresse auxiliaire. *Traitements* : 600 francs, outre le logement, la nourriture, le chauffage et l'éclairage. — *Obligations* : Enseignement de quelques-unes des branches du plan d'études de l'école normale.

Le programme d'enseignement sera communiqué aux aspirantes.

2^o La place de surveillante et de maîtresse auxiliaire pour l'enseignement des ouvrages du sexe. *Traitements* : 400 à 500 francs, outre l'entretien comme ci-dessus.

— Le traitement sera augmenté si la maîtresse peut se charger d'enseigner l'une ou l'autre des branches du programme.

L'une des deux maîtresses devra appartenir à la confession réformée. Les traitements, ainsi que la répartition de la surveillance et des branches d'enseignement pourront être modifiés selon les aptitudes des maîtresses.

Les aspirantes doivent se faire inscrire, avant le 26 septembre prochain, chez M. le Directeur de l'Ecole normale des régentes du Jura bernois, à Délémont, et envoyer en même temps leurs titres, certificats et références.

Berne, le 31 août 1868.

*Le Secrétaire,
Ferd. HÄFELÉN.*

Librairie S. BLANC, à Lausanne.

OUVRAGES NOUVEAUX

24 chants pour les écoles, par G. Becker, instituteur, oblong, 24 pages, 30 cent.

Cours de dictées, par A. Clément-Rochat, instituteur, un vol. in-12 de 178 pages, prix 1 fr. 50 c.

Histoire biblique, 5^{me} édition de Calw, avec vignettes dans le texte, un volume in-12 de 200 pages, relié, 1 fr. 25 c.

Petite histoire suisse des écoles primaires, par J. Matthey, 4^{me} édition, un vol. in-12, cart., 70 cent.

L'oncle de Morges, par M. Catalan, joli vol. in-12 de 200 pages, 1 fr. 50 c.

Le Manoir de Vert-Clos, par le même, id. 1 fr. 50 c.

La Double cure, comédie pour théâtre de société, par le même, 60 cent.

Nota. MM les instituteurs désireux de s'abonner à **La Suisse**, avec l'avantage d'obtenir les primes offertes dans l'*Educateur* du 15 août, sont priés de se faire inscrire au plus tôt.